

PROGRAMMES CLASSE PRÉPARATOIRE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE OPTION TECHNOLOGIQUE

A. du 3-7-1995. JO du 12-7-1995
NOR: MENU9501305A
RLR. 473-0
MEN-DGES8

Article 1 - Les objectifs de la formation et le programme des première et seconde années des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique. sont fixés respectivement aux annexes I (mathématiques et informatique), II (culture générale). III (langues vivantes étrangères). IV (économie). V (techniques de gestion et informatique) et VI (droit) du présent arrêté.

Article 2 -L'arrêté du 6 décembre 1984 relatif aux programmes applicables dans les classes préparatoires au haut enseignement commercial TC est abrogé.

Article 3 -Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de la rentrée de l'année scolaire 1995-1996 pour la classe de première année et 'à compter de la rentrée de l'année scolaire 1996-1997 pour la classe de seconde année.

Article 4 -Le directeur des lycées et collèges et le directeur général des enseignements supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3juillet 1995
Pour le ministre de l'éducation nationale.
de l'enseignement supérieur. de la recherche et de l'insertion professionnelle,
et par délégation.
Le directeur du cabinet
Francis DELON

Annexe I MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE

1) Objectifs généraux de la formation

Les programmes définissent les objectifs de l'enseignement des classes préparatoires économiques et commerciales et décrivent les connaissances et les capacités exigibles des étudiants ; ils précisent enfin certains points de terminologie. Toutefois chaque professeur conduit en toute liberté l'organisation de son enseignement et le choix de ses méthodes.

Comme rien ne nuit plus à l'esprit critique que les connaissances superficielles, le parti retenu par ces programmes est plutôt celui du "peu et bien" que d'une surcharge excessive qui entraînerait certains étudiants à faire semblant, d'avoir compris.

On a voulu maintenir un volume global raisonnable : les limites du programme sont clairement précisées. Il convient de souligner les nécessités impérieuses de les respecter, aussi bien au niveau de l'enseignement que des épreuves d'évaluation. Il en est de même pour les grands équilibres entre les différentes parties du programme. Il faut encore se garder de toute ambition théorique concernant les points du programme précisés comme des premières approches. Il est clair que les trois exigences qui précèdent conditionnent la qualité de la formation des étudiants.

2) Architecture et contenus des programmes

L'objectif principal des programmes de mathématiques de la voie technologique est de fournir aux étudiants les outils nécessaires à la compréhension des modèles employés en économie, et en gestion. Le parti adopté est, de présenter à partir d'exemples, les notions étudiées, d'en dégager l'intérêt, d'admettre les principaux résultats lorsque leur démonstration présente des difficultés techniques importantes, puis de passer aux applications. Il ne s'agit donc ni d'un recueil de recettes

utiles, ni d'un cours sur des fondements de mathématiques générales. Cette démarche implique l'entraînement à des raisonnements déductif, simples.. Elle est inséparable de la rigueur indispensable dans la conduite des raisonnements et l'emploi du vocabulaire.

L'enseignement dispensé en classes préparatoires précède des enseignements spécialisés de calcul économique et de calcul de gestion, les étudiants doivent acquérir la formation mathématique indispensable à la compréhension de ces enseignements. S'il ne leur est pas demandé d'être de futurs concepteurs d'outils liés au calcul économique ou au calcul de gestion, ils devront être capables de critiquer les hypothèses sur lesquelles ces outils reposent, de comprendre les concepts mis en jeu et de dialoguer avec les spécialistes.

L'orientation du programme vers les sciences de l'économie et de la gestion s'organise autour de trois points forts :

- en algèbre linéaire, la résolution des systèmes linéaires et le calcul matriciel ;
- en analyse, les phénomènes discrets, décrits par des suites, et les phénomènes continus, décrits par des fonctions, l'emploi de représentations graphiques pour l'étude qualitative et quantitative de ces phénomènes, la maîtrise des fonctions usuelles, notamment les fonctions exponentielles ; le programme se limite aux notions utiles à la description de situations économiques et au calcul des probabilités ;
- en probabilités et en statistique, la consolidation des acquis de l'enseignement secondaire en statistique descriptive et l'initiation aux phénomènes aléatoires, notamment l'emploi des lois usuelles. Les exemples et les applications mettent en valeur les aspects numériques et graphiques. Les calculatrices programmables doivent être utilisées systématiquement. La simulation sur ordinateur peut être utilisée en probabilités. Il est rappelé que l'emploi de logiciels fait partie de la formation dispensée en techniques quantitatives de gestion.

3) Délimitation des programmes

À la fin de chaque partie, figure sous la rubrique "Travaux pratiques", une liste d'applications éclairant et prolongeant l'exposé théorique ou pouvant, lui servir d'introduction. Ces travaux pratiques jouent un rôle très important. Ils sont de deux sortes: les uns mettent en œuvre des techniques classiques (notamment des algorithmes et des méthodes numériques) dont la connaissance est exigible des étudiants; les autres, qui portent la mention " exemple de. .." visent à développer un savoir faire ou à illustrer une idée; la terminologie figurant dans leur libellé doit être connue des étudiants, mais aucune connaissance spécifique ne peut être exigée à leur propos, et toutes les indications utiles devront être fournies aux étudiants. En outre, les questions mathématiques concernées ne doivent faire l'objet d'aucune étude systématique.

Il importe que les travaux pratiques aboutissent souvent à des résultats exprimés sous forme numérique ou graphique. C'est encore dans le cadre des travaux pratiques qu'il convient de placer l'entraînement à l'emploi des calculatrices programmables.

L'emploi des calculatrices est défini par la réglementation en vigueur. Les étudiants doivent savoir utiliser une calculatrice programmable dans les situations liées au programme de la classe considérée. Cet emploi combine les capacités suivantes, qui constituent un savoir-faire de base et sont seules exigibles :

- savoir effectuer des opérations arithmétiques sur les nombres réels et savoir comparer deux nombres réels;
- savoir utiliser les touches des fonctions qui figurent au programme de la classe considérée et savoir programmer le calcul des valeurs d'une fonction d'une ou plusieurs variables permis par ces touches;
- savoir programmer une instruction séquentielle, une instruction conditionnelle et une instruction itérative comportant éventuellement un test d'arrêt.

Pour les détails du programme de mathématiques se référer au BO n° 1 du 20 juillet 1995

Annexe II

CULTURE GÉNÉRALE

I – Objectifs de formation

Commun aux classes préparatoires économiques et commerciales options scientifique, économique et technologique, cet enseignement, qui concerne à part égale les lettres et la philosophie. est partie constituante de la formation générale des étudiants. Sa finalité est de former l'esprit à une réflexion autonome et éclairée, par la lecture ample et directe des grands textes et par la pratique de la dissertation, qui apprend à s'interroger, à conduire une pensée cohérente et à exploiter d'une manière pertinente ses lectures.

L'exercice de la lecture et du résumé de texte(s) permet également d'aller à l'essentiel.

Cet enseignement a trois objectifs majeurs :

- 1 Il vise à développer chez les étudiants la maîtrise de l'expression écrite et orale ainsi que l'aptitude à communiquer, compétences indispensables pour leur future vie professionnelle.
2. Il les entraîne à approfondir leur réflexion personnelle et leur sens critique.
3. Il leur permet d'enrichir leur culture et de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent.

II - Programme

Aucune liste d'œuvres et d'auteurs n'est proposée, ni pour la première année. ni pour la seconde. Chaque professeur. responsable de ses choix, détermine librement. selon ses compétences et ses goûts, les œuvres philosophiques, littéraires ou autres. qu'il juge nécessaires à son enseignement.

Première année
Le programme permet d'élargir et d'approfondir la culture acquise au cours des études secondaires, et de consolider les bases nécessaires à une réflexion personnelle.

Les rubriques proposées ne doivent pas être comprises comme des thèmes de connaissance empirique ou historique, mais comme des moments significatifs dans l'histoire de notre pensée. On évitera toute étude qui séparerait les notions ou les concepts de leur passé et des corrélations et résonances à travers lesquelles, à telle époque, se précisent leur usage et leur sens. On s'efforcera de mettre en relation l'étude des œuvres littéraires ou philosophiques avec les représentations mythologiques, religieuses, esthétiques et avec l'histoire des sciences, des arts et des techniques. On s'attachera toujours, ainsi à mettre en lumière la portée universelle de ces œuvres.

Ce programme est constitué des rubriques suivantes :

- l'héritage de la pensée grecque et latine ;
- les apports du judaïsme, du christianisme et de l'islam à la pensée occidentale ;
- les étapes de la constitution des sciences exactes et des sciences de l'homme ;
- l'essor technologique, l'idée de progrès ;
- la société, le droit et l'État modernes ;
- les figures du moi et la question du sujet depuis la Renaissance,
- l'esprit des Lumières et leur destin ;
- quelques grands courants artistiques et esthétiques depuis la Renaissance ;
- les principaux courants idéologiques contemporains.

Les rubriques seront abordées selon un parcours que le professeur déterminera librement en fonction de regroupements et de problématiques dont il a l'initiative et la responsabilité.

Seconde année

Étude d'un thème, renouvelé chaque année par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Annexe III

LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

I – Objectifs de formation

L'enseignement des langues vivantes étrangères dans les classes préparatoires économiques et commerciales options scientifique, économique et technologique vise à conduire les étudiants à un niveau élevé de maîtrise de la langue écrite et orale ainsi qu'à une connaissance assurée des réalités culturelles étrangères.

II - Programme

Première et seconde années

Au long des deux années on veillera tout à la fois à :

- consolider les connaissances grammaticales en vue d'une réelle maîtrise opératoire des fonctionnements syntaxiques ;
- accroître, diversifier et approfondir les ressources lexicales ;
- enrichir les capacités de compréhension de l'écrit et de l'expression écrite (tant en Français, par le biais de la version, par exemple, que dans la langue étrangère) ;
- conduire un entraînement régulier à la compréhension de messages ou documents sonores authentiques variés ;
- développer les capacités d'expression orale en recherchant d'une part, aisance, richesse et précision et, d'autre part qualité de la prononciation ;
- assurer la mise en place des éléments indispensables à la connaissance de la civilisation et de la culture des pays étrangers, notamment dans le domaine des institutions et des réalités économiques et sociales.

Annexe IV

ÉCONOMIE

I – Objectifs de formation

Le programme d'économie s'adresse à des étudiants qui ont bénéficié, au cours de leur scolarité antérieure dans les sections préparant à la série Sciences et technologies tertiaires du baccalauréat, d'un enseignement d'économie et d'économie d'entreprise. Plus précisément, ce programme permet l'articulation entre les acquis de ces classes et les exigences des concours. L'objectif, en classe préparatoire, est moins l'accroissement des connaissances, que leur consolidation. Ainsi il s'agit, au plan méthodologique, de rendre les étudiants maîtres d'un appareil conceptuel de base dans le domaine économique, de leur apprendre à structurer leur pensée, à exercer leur réflexion sur les problèmes actuels et d'appréhender la pluralité des modèles explicatifs relatifs à l'analyse économique. L'étude des théories économiques est intégrée à celle des différents points du programme. En raison de la richesse de l'approche interdisciplinaire en économie, le programme réalise une fusion marquée des deux disciplines que sont l'économie générale et l'économie d'entreprise. Il est ainsi très fortement recommandé de mettre l'accent, pour l'ensemble des points du programme, sur la complémentarité et la cohérence de ces champs de connaissances.

II - PROGRAMME

Première année

I. L'activité économique

Présentation générale :

- Le problème économique : la lutte contre la rareté et la nécessité des choix ;
- Les acteurs de la vie économique
- Les fonctions économiques de base : -production, consommation. épargne, investissement, répartition ;
- Les flux économiques et le circuit ;
- La mesure de l'activité économique : délimitation et mesure de la production, opérations économiques, rôle de la comptabilité nationale.

L'acteur entreprise:

- Le concept d'entreprise, sa dimension économique et sociale ;
- La diversité des entreprises;

- L'entreprise et sa dimension : analyse de la PME-PMI, des phénomènes de la croissance et de la concentration.

L'entreprise et la production :

- La combinaison des facteurs de production. la notion de productivité, la caractérisation des différents modes de production et de l'organisation du travail.

2. L'étude de l'économie nationale

- La monnaie et le crédit : formes et fonctions de la monnaie, les mécanismes monétaires (création monétaire, refinancement des banques commerciales), les différents types de crédit en relation avec les problèmes de gestion des entreprises ;

- Le financement de l'économie : notions d'économie d'endettement et d'économie de marchés financiers, rôle des marchés de capitaux et des institutions financières ;

- Les mécanismes de l'économie de marché : le concept de marché, les différents types de marchés, les principes généraux de la formation des prix ;

- Le rôle de l'État : l'intervention de l'État dans l'économie (degrés et formes d'intervention), le budget de l'État et le système de protection sociale.

Seconde année

1. Les politiques économiques

La politique économique : objectifs, instruments, l'utilisation de la politique économique à la résorption des grands déséquilibres internes et externes (chômage, inflation, déficits budgétaires et commerciaux, endettement).

2. L'ouverture sur l'économie internationale

- L'entreprise et l'ouverture internationale : les diverses formes de l'ouverture internationale de l'entreprise, le phénomène de la multinationalisation ;

- Les échanges internationaux : nature, importance et évolution des échanges extérieurs ; la balance des paiements ;

- L'organisation des échanges monétaires et financiers, régimes de change : SMI ;

- L'Union européenne, le SME ;

- Les interdépendances des économies nationales et le déséquilibre mondial : facteurs, modalités, évolutions et conséquences de l'interdépendance des économies ; les phénomènes de la globalisation ; le sous-développement (causes, mécanismes et politiques de développement).

Annexe V

TECHNIQUES DE GESTION ET INFORMATIQUE

<p>I – Objectifs de formation</p> <p>La formation à la gestion, dispensée dans les classes préparatoires, doit permettre d'exploiter les acquis de première et terminale préparant à la série Sciences et technologies tertiaires du baccalauréat et de les prolonger dans la perspective des études futures de l'étudiant. L'enseignement est davantage axé sur la maîtrise des principes fondamentaux appliqués en gestion (commerciale et financière, comptabilité générale et de gestion, informatique) que sur les aspects strictement techniques. Ainsi, l'approche privilégie-t-elle l'analyse des informations utiles pour la gestion, les méthodes et principes de leurs organisations et de leurs traitements.</p>	
<p>II - Programme</p> <p>Première année</p>	<p>Programme</p> <p>Seconde année</p>
<p>1. Introduction</p> <p>Objet: Présenter les principaux objectifs de la gestion et montrer en quoi l'information organisée constitue une ressource essentielle pour gérer les entreprises.</p> <p>a) Les finalités de la gestion</p> <p>b) L'information : ressource pour la gestion ;</p> <p>c) Le système d'information : fonctions et organisation.</p>	<p>1. Analyse commerciale</p> <p>Objet : repérer et caractériser les acteurs intervenants sur le marché (demande, offre, distribution), l'influence de l'environnement. Dégager les objectifs et les méthodes des études de marché (collecte et exploitation des sources internes et externes d'informations). Interpréter les résultats des études réalisées.</p> <p>a) Les paramètres de l'analyse du marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la demande : aspects quantitatifs et qualitatifs ; - - l'offre de l'entreprise et de ses concurrents ; - - l'action des distributeurs ; - - la prise en compte de l'environnement. <p>b) L'étude de marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - la diversité des techniques d'étude de marché ; - - les études documentaires et les études par questionnaire ; - l'interprétation des résultats.
<p>2. Comptabilité générale</p> <p>Objet: Maîtriser les règles fondamentales de la comptabilité générale qui fournit les données de base en gestion comptable et financière. Percevoir la notion de modèle, à partir du modèle comptable, ainsi que les contraintes liées à sa mise en œuvre lors de la saisie des activités usuelles de l'entreprise.</p> <p>a) Le modèle comptable:</p> <p>- le modèle de base: les flux, les cycles</p>	<p>2. Analyse des coûts</p> <p>Objet : Disposer d'informations permettant de faciliter la prise de décision et de répondre à certaines obligations légales. Susciter la réflexion sur les coûts, éléments centraux d'une comptabilité de gestion.</p> <p>a) Le cadre général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les éléments du contrôle : production, activité, moyens, centre de responsabilité, etc... ; - la décomposition des charges : directes, indirectes, opérationnelles, de structure ;

<p>les stocks, le résultat, l'encaisse ;</p> <p>- le cadre comptable français : les principes et les règles, le plan comptable général 1982 (PCG82), les obligations, la normalisation.</p> <p>b) Les flux d'exploitation :</p> <p>- les opérations d'achats / ventes : règles d'évaluation, la TVA ;</p> <p>- la rémunération du travail : salaires, cotisations sociales, personnel extérieur (sous-traitance, personnel intérimaire) ;,</p> <p>- les flux de liquidités : règlements, crédits.</p> <p>c) Les flux d'investissement :</p> <p>- les immobilisations corporelles et incorporelles : règles d'évaluation, acquisition, production immobilisée, cession</p> <p>d) Les flux de financement</p> <p>- les capitaux propres : capital, subvention. [Exclure tous les problèmes liés aux augmentations de capital dans les sociétés] ;</p> <p>- les dettes financières : emprunts ;</p> <p>- le financement par crédit-bail.</p> <p>e) Les charges et produits relatifs aux opérations financières.</p> <p>f) La détermination du résultat net :</p> <p>- l'évaluation des actifs en fin de période: amortissements et provisions</p> <p>- l'ajustement des charges et des produits.</p>	<p>opérationnelles, de structure ;</p> <p>- l'analyse des charges indirectes, problématique : les centres d'analyse, le choix des unités d'œuvre.</p> <p>b) Les différents coûts :</p> <p>- le coût complet ;</p> <p>- le coût d'imputation rationnelle des charges fixes ;</p> <p>- les coûts partiels : le coût variable (le risque d'exploitation : le seuil de rentabilité), le coût direct.</p> <p>c) La gestion par les coûts ::</p> <p>- la pertinence des coûts: choix du type de coût</p> <p>- l'évolution de la structure des coûts face aux évolutions économiques technologiques et organisationnelles [S'en tenir à la problématique].</p>
<p>3. Analyse comptable et financière</p> <p>Objet : Établir des diagnostics permettant d'apprécier les performances et la situation financière de l'entreprise en exploitant les données fournies par la comptabilité générale et en limitant les traitements et les outils utilisés à ceux prévus dans le cadre du PCG82 (aucun</p>	

retraitement ne sera exigé).

a) La mesure des performances :

- les soldes intermédiaires de gestion (SIG) retenus par le PCG82 ;
- la capacité d'autofinancement (CAF) au sens du PCG82
- les ratios de rentabilité.

b) L'équilibre financier:

- l'analyse statique : le bilan fonctionnel (conforme à l'analyse du PCG82), le fonds de roulement net global, le besoin en fonds de roulement, la trésorerie.
- l'analyse dynamique : le tableau de financement (optique fonctionnelle du PCG82) ;
- les ratios de structure financière.

Première et seconde années

Informatique de gestion

Objet : Situer la place et le rôle de l'informatique de gestion dans l'organisation et la gestion de l'entreprise. Identifier et comprendre les principaux concepts et outils utilisés dans ce domaine.

a) Le domaine de l'informatique de gestion :

- les spécificités de l'informatique de gestion et ses relations avec les autres domaines d'applications (production, bureautique) ;
- les caractéristiques des applications informatiques et leur rôle dans le domaine de la gestion.

b) L'organisation du système informatique :

- les données et les traitements : caractéristiques, structures fondamentales et modes de descriptions ;
- les principes de base de l'organisation des données et des traitements d'une application de gestion simple.

c) Les composants matériels et logiciels d'un système informatique de gestion :

- les caractéristiques fonctionnelles et technologiques
- les principes de fonctionnement.

Annexe VI

DROIT

I – Objectifs de formation

Ce programme de droit s'appuie sur les connaissances acquises en classes de première et de terminale préparant à la série Sciences et technologies tertiaires du baccalauréat.

Visant davantage une consolidation qu'un approfondissement de ces acquis, l'enseignement en classe préparatoire doit permettre de développer, chez les étudiants, la capacité à mener un raisonnement juridique simple et à analyser de façon succincte, des situations juridiques concrètes.

II - Programme

Première année

1 - Le cadre de la vie juridique

1.1 Introduction générale au droit :

- la notion de droit ; droit objectif et droits subjectifs ;
- les grandes divisions du droit.

1.2 Le cadre institutionnel :

- les institutions européennes
- les institutions politiques nationales
- évolution du rôle des collectivités locales
- l'organisation judiciaire.

1.3 Les sources du droit:

- sources écrites : communautaires, internes (légales et conventionnelles.) ;
- autres sources ;
- hiérarchie et complémentarité des sources.

2 - Les mécanismes juridiques fondamentaux

2.1 Les actes et faits juridiques. Leur preuve.

2.2 Les obligations. définition, classification.

2.3 Les contrats.

- définition, classification ;
- formation. conditions de validité ;
- effets.

2.4 La responsabilité civile contractuelle. quasi délictuelle, délictuelle ;

- nature, fondement, mise en œuvre de la responsabilité.

3 – L'entreprise et l'activité commerciale

3.1 Approche juridique de la notion d'entreprise.

3.2 L'entreprise commerciale:

- critères de commercialité ;
- conséquences de la qualité de commerçant.

3.3 Les structures juridiques des entreprises commerciales :

- l'entreprise individuelle
- l'entreprise sociétaire.

Seconde année

1 - Les relations commerciales de l'entreprise

- la vente ;
- le bail commercial ;
- le franchisage.

2 - Les relations de travail dans l'entreprise

2.1 - le contrat de travail :

- définition, spécificité. diverses formes de contrats de travail.
- clauses contractuelles essentielles ;
- rupture du contrat de travail, le licenciement et ses conséquences. les autres causes de rupture.

2.2 - les relations collectives du travail

- la négociation collective ;
- la représentation et l'action collective des salariés ;
- les conflits collectifs.

3 - La propriété industrielle:

- nature du droit de propriété ;
- notion de propriété incorporelle et de monopole d'exploitation ;
- conditions et étendue de la protection.